

# COP ILE-DE-FRANCE

## Accompagnement de la réunion départementale du Val de Marne

### 30 septembre 2024



**Thématique :** Sobriété, décarbonation et rénovation énergétique des bâtiments

#### **Nom de l'action :**

Proposer des aides au parc privé en complément de celles existantes pour la rénovation et décarbonation du bâti

#### **Moteurs :**

- Lutte contre la précarité énergétique : l'interdiction à la location des passoires thermiques (logement F et G) est un levier important qu'il faut pouvoir exploiter pour inciter les propriétaires bailleurs
- Surcoût lié à la consommation : incitation liée à la réduction des charges
- Amélioration globale de l'habitat : la diversité des mécanismes d'intervention pour l'amélioration du parc privé représente un levier pour incorporer l'enjeu de la rénovation (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne, rénovation de sites classés, etc.)
- Raccordement au réseau de géothermie (baisse du coût et décarbonation) : Des actions destinées au parc bâti peuvent représenter une aide financière indirecte, notamment lorsqu'il s'agit d'un raccordement au réseau de géothermie que les copropriétés ne pourraient pas envisager à leur compte
- Connaissance du parc bâti : les études ciblées pour améliorer la connaissance du parc et de ses occupants permettent aux collectivités mieux identifier les besoins, mais également de justifier le lancement de dispositifs (caractéristiques du bâti, précarité énergétique, etc.).

#### **Freins :**

- Réglementaires : le bâti peut être situé en site patrimonial remarquable (70% du bâti à Vincennes)
- Gouvernance (Syndicat de copropriétés) : difficulté d'un vote majoritaire en AG des copropriétaires, de par la diversité des statuts des propriétaires et de l'hétérogénéité de leurs besoins (variations de DPE au sein d'un immeuble)
- Confiance dans le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : les projets de rénovation sont limités par une méconnaissance et/ou une certaine défiance : au-delà de la fiabilité du DPE, qui pose question, la plupart des propriétaires ne font un DPE qu'à la vente

- Budget communal (l'engagement financier des collectivités est limité et doit permettre de répondre à d'autres besoins de rénovation, en priorisant les actions : parc social, équipements publics, logements insalubres...)
- Dispositif du CEE (certificat d'économie d'énergie) à faire évoluer pour encourager la décarbonation
- Investissement initial élevé pour enclencher le projet
- Complexité de l'ingénierie pour les collectivités
- Visibilité et solidité des ALEC (Agences Locales de l'Énergie et du Climat) : les collectivités doivent s'appuyer sur l'expertise d'ALEC, dont le métier est essentiel, mais dont la solidité financière et humaine s'avère parfois insuffisante
- Baisse de financement de l'État

## Projets

### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- Dispositif d'aide à la rénovation des façades (Vincennes) : 100 000 €/an, une trentaine de dossier, 15 000 €
- Communication : document de synthèse sur les aides, organisation de webinaires et de temps d'échange, voire des actions ciblées (Club copropriété)
- Des évolutions réglementaires peuvent être impulsées pour faciliter la rénovation en site classé : Vincennes a notamment expérimenté la mise en place d'un PVAP, i.e. plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, qui doit flexibiliser les contraintes existantes

### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- Des actions concertées : si elles n'existent pas à la date, des actions pourraient notamment s'inspirer des initiatives conjointes entre les énergéticiens et des collectivités / bailleurs sociaux ; GRDF propose déjà un diagnostic énergétique sur les écoles et autres bâtiments communaux, et le dispositif CIVIGAZ permet aux bailleurs sociaux de sensibiliser leurs locataires aux écogestes lors des visites à domicile proposées par l'énergéticien.

### *Hors catégorie*

- Charenton : accompagnement du parc social
- Le Plessis-Trévisé : raccordement au réseau de géothermie : aide de l'ADEME, et Région
- Dispositif CEE. De par la complexité du dispositif, et les évolutions récurrentes, l'attribution des CEE est aujourd'hui déléguée à un nombre restreint d'opérateurs. Un travail devrait être fait dans la stabilisation des fiches, pour une meilleure appropriation de l'outil par les collectivités.

**Thématique : Sobriété, décarbonation et rénovation énergétique des bâtiments**

**Nom de l'action :**

Inscrire dans les documents de planification des critères pour favoriser la rénovation énergétique

**Moteurs :**

- Adaptation SDRIF-E, SRCAE
- Développer les compétences et les emplois pour faire les volumes promis par le marché.

**Freins :**

- Trouver des indicateurs valables pour tous les types de bâtiment
- Diversité trop grande du parc bâti existant

**Projets**

*Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- OAP avec des objectifs de rénovation énergétique
- Emplacement réservé à l'installation d'équipement dérivé de la géothermie

## **Thématique : Sobriété, décarbonation et rénovation énergétique des bâtiments**

### **Nom de l'action :**

Mutualiser les travaux de rénovation énergétique à l'échelle à l'échelle du quartier

### **Moteurs :**

- Des opérations déjà pensées dans le cadre des interventions en PNRU et NPNRU
- Les bailleurs sociaux ont un savoir-faire en matière d'ingénierie et de travaux mais ne permet pas d'embarquer le parc privé
- Force de l'exemple à valoriser à travers des ALEC à l'action localisée
- Certaines copropriétés privées (même petites) peuvent être une locomotive. Il peut y avoir un enjeu de fédération des syndicats pour mutualiser l'ingénierie et les travaux (qui fédère les acteurs ? ALEC, Villes)
- Thermographie aériennes réalisées par les collectivités comme outil de diagnostic et de communication
- Les prix de l'électricité

### **Freins :**

- Le parc privé accueille des publics dont la typologie de revenu correspond au parc social : pas de solvabilité.
- Financements existants comme Ma Prime Rénov' (MPR) mais qui ne fonctionne pas beaucoup pour le parc pavillonnaire (pour s'engager dans une rénovation globale, un particulier a peur de ne pas maîtriser).
- Dossier MPR compliqué à remplir et la rénovation globale est trop ambitieuse
- Capacité d'emprunt des ménages propriétaires est moindre du fait de l'endettement déjà important, âge...
- Processus de décision à l'échelle du quartier très compliqué : création Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), association
- Comment identifier les quartiers qui ont le plus besoin
- Secteurs protégés, zones difficiles
- Ingénierie
- Communication

### **Projets**

#### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- PRET (Projet de Rénovation Énergétique pour Tous) : action menée par le CD 94 (visite de diagnostic, bilan et prospections d'action) il y a 10 ans. Ce dispositif est pertinent pour les petits travaux mais pas de rénovation globale engagée dans ce cadre : 10 000 pavillons et aucune rénovation globale.
- Réunions publiques : informer, communiquer
- Relevés de façade
- ALEC-MVE (Paris Est Marne & Bois) a mené des thermographies de façade qui sont très visuelles

### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- GRDF : actions de conversion de chauffage au fioul avec sensibilisation par quartier et rue (pas de ciblage à l'adresse)
- Le diagnostic doit combiner : l'état du bâti, le profil du ménage occupant pour faire coïncider l'opportunité et les moyens

### *Hors catégorie*

- Les projets de déploiement du réseau géothermie peuvent être l'opportunité d'une action à l'échelle du quartier

## Thématique : Décarbonation des mobilités

### Nom de l'action :

Intégrer dans les marchés des clauses pour une logistique durable

### Moteurs :

//

### Freins :

- Aujourd'hui, pas de clause spécifique dans les clauses de la commande publique
- Éviter une noria de camions pour évacuer les déchets, les collectivités n'y sont pas toujours prêtes.
- Méconnaissance de l'écosystème à proximité – sourcing

### Projets

#### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- Quelle politique d'achats ? approche en termes de logistique, réemploi et zones de chalandises
- Amélioration la formation des acheteurs, les sensibiliser sur ce thème (le CNFPT organise des formations pour les collectivités)

#### *Hors catégorie*

- Faire évaluer la réglementation des marchés publics
- Avoir un guide des bonnes pratiques pour informer les collectivités de cette possibilité en fonction des types de marché et des compétences
- Capitaliser les retours d'expérience des collectivités qui ont un critère sur la logistique durable dans leur marché

## Thématique : Décarbonation des mobilités

### Nom de l'action :

Mobiliser du foncier logistique à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison

### Moteurs :

- PLUI : zonage électrique
- Importants sites logistiques pressentis MIN (Marché d'Intérêt National) notamment les trains

### Freins :

- Inexistence du foncier disponible en zone très dense (Nogent-sur-Marne, Vincennes, Saint-Mandé, etc.)
- Multiplications des administrations aux positions divergentes et incohérentes
- Manque d'investissement pour le développement des voies vers les ports : développement du fluvial pour le fret

### Moteurs et Freins :

- Financements pour la réhabilitation du foncier existants ? : dépollution, aménagement

### Projets

#### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- Intégrer la logistique aux actions ZAN pour prioriser au sein du PLUI
- Travail sur l'intermodalité à la main des collectivités
- Travailler en proximité avec les acteurs de la logistique
- Implantation de station de ravitaillement pour une décarbonation des mobilités à proximité des centres de consommation et des sites de production (biométhane + biomasse)

#### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- Part dédiée à des espaces de logistiques : réserver du foncier (HAROPA)

#### *Catégorie C : l'action n'est pas à la main des collectivités*

- Intermodalité à développer : Seine/routes/rail : plutôt à la main de l'État.

## Thématique : Décarbonation des mobilités

### Nom de l'action :

Diminuer l'usage de la voiture en développant l'intermodalité et les mobilités actives

### Moteurs :

- PLUI : 3 EPT, l'opportunité de formaliser des mesures dans les documents stratégiques d'urbanisme.
- Plan vélo sur le Val de Marne, aide projet voirie et partage sur certains projets
- Développer les points vélo
- Des associations d'usagers (piétons, vélo, etc.) qui accompagnent les collectivités dans leur volonté d'encourager les mobilités actives
- Réseau de transport en commun en cours de décarbonation
- Travail des institutions sur des schémas
- Report modal pour les petits trajets (moins de 5 minutes) vers la marche et le vélo
- La dynamique de projets d'aménagement et de transports : opportunités pour trouver des solutions
- Atout du Val-de-Marne : seul département d'Ile-de-France qui dispose de 4 types d'infrastructures : aérien, routier, ferroviaire, fluvial.
- Attractivité territoriale du 94 : part usagers des transports en commun potentiellement importante
- Pour une grande partie du territoire, un maillage fin du territoire en matière de transports en commun
- Le développement des transports en commun : le projet Altival, l'arrivée de la ligne 15 et de la ligne 14, la restructuration des lignes de bus

### Freins :

- Inégalité d'accès au maillage territorial performant en matière de TC
- Tarif stationnement voiture pour mobilité propre
- Tarif des transports encore trop chers ce qui encourage l'usage de la voiture
- Avantage en nature pour avoir une voiture dans les collectivités et les entreprises
- Disponibilité foncière pour le développement du réseau des transports en commun
- Pour le Plateau briard : éloignement de la gare RER
- Continuité ou existence de pistes cyclables
- Difficulté de construire un maillage cohérent de pistes cyclables à l'échelle intercommunale
- Mise en œuvre des plans vélos : domanialité des voiries, travaux/phasage, financements et calendriers
- Les déplacements domicile/travail de périphérie à périphérie
- Pour les trajets longs, il n'y a pas de place dans les RER et les Bus pour les vélos
- Déplacements de plus en plus lointains : incohérence entre l'implantation des équipements publics (piscines, bibliothèque) et le maillage des transports en commun
- Manque de fluidité de la circulation des bus, les ralentissements nuisent à l'attractivité des bus

- Il n'est pas possible de limiter complètement la circulation automobile dans les zones commerciales et centres villes à cause des livraisons
- Coordination des opérateurs de la mobilité
- Pas forcément de réflexion sur la « démobilité », sur l'aménagement du territoire dans sa globalité
- La place de la voiture dans l'espace public reste un sujet sensible
- Rythme de vie intense loin des transports alternatifs : culture de l'usage de la voiture largement partagée (travail, trajets enfants, courses, etc.)

## Projets

### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- Inciter l'usage de l'intermodalité via une tarification positive
- Clarifier la planification des mobilités en Ile-de-France

### *Catégorie C : l'action n'est pas à la main des collectivités*

- Intégrer le covoiturage dans l'intermodalité (aires, voies réservées sur les autoroutes)
- Coordonner les aménagements cyclables en lien avec la participation citoyenne

## **Thématique : Préservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles**

### **Nom de l'action :**

Conduire des opérations de désimperméabilisation et de végétalisation en ville

### **Moteurs :**

- Volonté de tous les élus
- Ces opérations permettent de répondre à des enjeux multiples (sociétal, environnemental, réglementaire)
- Réglementaire : ZAN pose le cadre global avec des objectifs à horizon 2030 et 2050. Les PLUI indiquent un coefficient de biotope. Le zonage départemental fluvial et le RSDA (Règlement de Service Départemental de l'Assainissement).
- Sociétal : attentes des citoyens facilement identifiables et bénéfiques concrets pour la santé, l'environnement et le cadre de vie (environnement sonore et fraîcheur)
- Environnemental : adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales, gestion du risque inondation, préservation du sol vivant
- Financements : AAP (appel à projets des collectivités, de l'État et ses opérateurs), ADEME, agence de l'eau, etc. Ces financements sont recensés sur la plateforme Aides Territoires
- Beaucoup de retour d'expérience (cour oasis)
- Dispositifs spécifiques (atlas de la biodiversité communale)

### **Freins :**

- Réglementaire : ZAN définition précise des zones concernées. Tension entre la loi SRU et les objectifs du SDRIF-E. Appropriation de certains dispositifs (type permis de végétaliser) pas toujours simple
- Contexte urbanistique et environnemental de la collectivité (niveau d'urbanisation, pression foncière)
- Ressources humaines : les petites communes n'ont pas les équipes, ni l'expertise (maîtrise des solutions, entretiens, etc.), ni la possibilité de contrôler et d'évaluer
- Financements : complexes, peu lisibles (dates limites, composition du dossier, critères différents), une réduction des enveloppes du fonds vert
- Sociétal : problèmes d'acceptation de l'évolution des usages. Méconnaissance de la biodiversité ordinaire/craintes par rapport à certaines espèces (par exemple : insectes, chauve-souris)
- Massifier les micro-actions pour avoir un vrai impact
- Les limites de propriété publiques/privées
- La volonté des élus

### **Projets**

#### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- Végétalisation des cours d'école (Rungis, Créteil) : revêtements perméables, arbres. Matériaux perméables lors de reconstruction de trottoirs

- Identifier et protéger l'existant (avant de développer de nouveaux projets), sanctuariser le patrimoine de la strate arborée (PLUi ; barème de l'arbre)
- Identifier ICU (Îlot de Chaleur Urbain) et les continuités écologiques à l'échelle intercommunale et communale afin de prioriser les espaces à végétaliser
- Désimperméabilisation de parking (Villejuif) : programme avec objectif chiffré sur le foncier communal. Déploiement d'un schéma directeur espace vert : croisement des données IPR (Institut Paris Région) pour identifier les îlots de chaleur. Quelle stratégie d'action foncière ?
- Nids à mésange et hirondelle (lutte contre les moustiques)

#### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- Plan de sauvegarde communaux qui permet d'inclure les risques (inondations, canicule) : incitatif pour la réflexion puis l'action
- Zonage pluvial : refonte du zonage pluvial du Val-de-Marne, pas d'opposabilité, besoin d'appropriation par les élus communaux. Il faut insérer les dispositions du zonage pluvial dans les documents d'urbanisme dont les PLUi. Un nécessaire dialogue à double sens entre le conseil départemental et les communes. Maîtrise par le CD, à prendre en main par les communes
- Sensibilisation des citoyens et mieux expliquer les bénéfices écosystémiques
- Formation des agents et harmonisation des connaissances et des dispositifs

#### *Catégorie C : l'action n'est pas à la main des collectivités*

- Construire un fonds financier commun, un guichet unique (coordination des acteurs)
- Désimperméabiliser le foncier du marché de Rungis et le domaine d'Orly

## Thématique : Préservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles

### Nom de l'action :

Mettre en œuvre une gestion optimisée et raisonnée de l'eau dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage, etc...)

### Moteurs :

- Travail transverse avec la commande publique
- Restrictions budgétaires pour le fonctionnement
- Prise de conscience des enjeux
- Loi et réglementation (SAGE, etc.)

### Freins :

- Conflit d'usage : infiltration, parking, circulation PMR
- Cadre cognitif : résistance aux changements des pratiques (piscines, espaces verts)
- Impératif de prise en compte de la biodiversité dans le choix des essences tout en intégrant le changement des conditions climatiques.
- Arrêté sécheresse : risque de mortalité du patrimoine végétal
- Surcoûts pour la construction des bâtiments
- Règlement sanitaire : limitation de l'utilisation des eaux pluviales dans les établissements publics

### Projets

#### *Catégorie A : l'action est à la main des collectivités*

- Production des bâtiments neufs et rénovation avec des objectifs de récupération, recyclage et gestion des eaux pluviales
- Choisir des espèces végétales sobres en eau
- Pratiques quotidiennes internes : plan de gestion interne. Par exemple : matériel hydro économique, éco-mousseur, pré-imprégnation des lingettes dans de l'eau savonnée pour le nettoyage des bâtiments communaux
- Réfléchir au coût écologique et économique du maintien de certains équipements publics
- Sensibilisation et formation des agents à l'économie de la ressource en eau

#### *Catégorie B : l'action n'est pas complètement à la main des collectivités*

- Réutilisation et récupération des eaux pluviales sur les toitures des bâtiments. Promouvoir l'infiltration à la parcelle pour les eaux pluviales dès la conception
- Réutilisation des eaux usées traitées

#### *Projets non catégorisés*

- Équiper les immeubles collectifs de capteurs individuels
- Adapter les politiques sur les espaces verts en fonction des différentes strates : périodes d'arrosage et de coupe, utilisation de plants plus jeunes et semis adaptés

- Optimiser l'arrosage. Exemple de smart city (Rungis) : éclairage à la demande, arrosage au goutte à goutte et raccordement au réseau assainissement
- Identification et réduction des fuites du réseau d'assainissement
- Plan eau communal, plan de sobriété
- Développer des formations à destination des professionnels de l'aménagement
- Formation « classes d'eau » pour les élus
- Eaux de piscine : réutilisation (voirie/espaces verts), sobriété (couvrir les bassins, limiter les fuites)

## **Thématique : Préservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles**

### **Nom de l'action :**

Accompagner et faciliter les projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux grises, eaux pluviales, etc.)

### **Moteurs :**

- Utiliser moins d'eaux potables
- Séparation des eaux grises/eaux noires
- Investissements massifs publics et privés dans la transition écologique
- Séparer les eaux usées des eaux pluviales
- Récupération de la chaleur

### **Freins :**

- Méconnaissance des usages possibles des eaux usées sans traitement
- Coût financier pour adapter et rénover les stations d'épuration
- L'imaginaire sur les eaux usées (perception négative)
- Nuisances olfactives
- Polluants
- Séparer les selles et les urines
- Proximité d'usage pour éviter un coût disproportionné
- Conflit d'usage : étiage de la Seine en aval
- Nécessité d'avoir des réseaux d'eau séparatifs sur tout le territoire : couts du changement des réseau existants

### **Projets**

- Rungis : eau des égouts traitée pour une pépinière de la ville de Paris, arrosage des fleurs par les eaux pluviales. Objectif : récupérer 7 000 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales
- Poursuivre la déconnexion eaux pluviales/eaux usées (traitement et résorption des mauvais traitements)
- Poursuivre l'utilisation des eaux pluviales
- Expérimenter
- Communiquer, financer, légiférer
- Faire une étude de potentiel sur les réutilisations des eaux à l'échelle du département et de la région
- Inciter la mise en place de toilettes sèches pour récupérer les selles et urines puis retour à la terre
- Inciter les promoteurs à utiliser des toilettes avec lave-mains placé au-dessus des toilettes pour la chasse d'eau
- Récupération des eaux des piscines pour action de nettoyage de la voirie